

Québec, le 29 mai 2007

Monsieur André Poulin
Teknika- HBA
30, rue Dufferin
Granby (Québec) J2G 4W6

**Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à
Danford Lake (questions n^{os} 1 à 14 du 29 mai 2007)**

Monsieur,

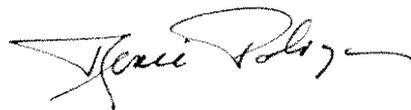
À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 15, 16, 17 et 18 mai sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes en annexe :

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 8 juin prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 12 juin prochain à la municipalité de Low.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat
de la commission



Renée Poliquin

Questions en annexe

- 1- Dans l'étude d'impact, il est conclu que « *les impacts résiduels associés au projet d'établissement du LET seront négligeables à faibles* » (PR3.1, p. 280).

L'analyse tient-elle compte de la présence du projet domiciliaire *Lac Miljour Estate* (<http://www.lacmiljourestates.com>)? Expliquer comment ?

(Ce développement n'est pas mentionné dans l'étude d'impact)

- 2- **La commission demande au promoteur de lui déposer les comptes rendus des séances de consultation tenues sur le projet de LET, dont les avis de convocation se trouvent à l'annexe A du document PR5.1 et qui avaient été demandés par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (PR5, p. 2).**

- 3- **Quels engagements avez-vous pris envers la municipalité de Alwyn-et-Cawood sur le plan de l'emploi, du revenu, de l'amélioration des infrastructures ou autre ?**

Ces engagements ont-ils été mis par écrit ? Si oui pourriez-vous les déposer.

- 4- a) **Considérant qu'il n'y a pas eu de forage dans le substrat rocheux, est-il possible de conclure avec certitude que l'aquifère rocheuse ne peut pas présenter de conductivité hydraulique élevée ? Expliquer**

- b) **A-t-il été établi, hors de tout doute, que le sous-sol du terrain prévu pour le LET ne présente pas de potentiel aquifère élevé (au sens de l'article 16 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*) ? Expliquer**

- c) **Le test de pompage a-t-il été localisé à un emplacement susceptible de fournir les rendements les plus élevés ? Expliquer**

- d) **Selon les résultats de l'étude hydrogéologique, pourrait-il y avoir un lien hydraulique entre la rivière Picanoc et les formations sableuses sous-jacentes au lieu d'enfouissement proposé ?**

- 5- D'après certains participants, il aurait déjà été question d'étendre les heures d'accès du LET de Danford Lake au samedi avant-midi.

Est-il possible que l'exploitation du LET puisse un jour s'étendre au samedi ?

- 6- **Comment LDC pourrait-il s'assurer que les milieux humides situés en bordure du lieu d'enfouissement ne soient pas contaminés par les eaux de ruissellement ou par des fuites de lixiviat ?**
- 7- Des participants mentionnent qu'une des plus grosses compagnies de gestion de matières résiduelles en Amérique du nord aurait été poursuivie à plusieurs reprises relativement à des problèmes d'odeurs.
- a) **LDC peut-elle fournir l'assurance qu'il n'y aurait pas d'odeur perceptible en provenance du LET proposé ? Expliquer.**
- b) **Dans un LET, quelles sont les sources potentielles d'odeurs et quelles sont les substances susceptibles de causer des odeurs ?**
- 8- **Le brûlage du biogaz peut-il constituer une source de bruit ? Préciser.**
- 9- **Les biogaz peuvent-ils migrer latéralement, par voie souterraine, et sortir à l'extérieur de l'enceinte du site d'enfouissement ? Expliquer.**
- 10- Des participants ont émis des questions sur les solutions prévues par le promoteur pour contrôler la prolifération de goélands et sur l'efficacité de ces méthodes qui seraient employées. L'engagement du promoteur en cette matière se retrouve dans les transcriptions de la 5^e séance en réponse à une question de M. George McCormick (DT5, p. 39). Un éclairage supplémentaire sur le contrôle des goélands et l'efficacité des méthodes est fourni dans les documents déposés DB18, DB19 et DB40.
La commission transmet au promoteur la demande suivante :
Indiquer si la plateforme de compostage prévue dans le projet serait susceptible d'attirer des goélands et expliquer pourquoi.
- 11- **Le LET pourrait-il être frappé par la foudre? Quelles en seraient les conséquences éventuelles ?**
- 12- **À propos des emplois créés par le projet :**
- a) **Combien seraient réservés à des citoyens de Danford Lake ?**
- b) **De ceux-ci, combien seraient à temps plein et combien à temps partiel ?**
- c) **Pour ces emplois quelles seraient les exigences linguistiques, de formation et de scolarité ?**
- d) **Une formation sera-t-elle offerte localement ? Dans quelle langue ?**
- 13- **Si un camion de transport de matières résiduelles se renversait sur la route, qui serait responsable du nettoyage ?**

- 14- Le promoteur a affirmé pouvoir exploiter le LET proposé avec un apport réduit à 100 000 t/an (DT2, p. 38).

Avec des apports plus faibles que ceux prévus (par exemple 25 000 t/an, 50 000 t/an et 100 000 t/an plutôt que 250 000 t/an) :

- a) **Évaluer sommairement quel serait le coût d'aménagement du LET et le nombre d'emplois résultants.**
- b) **Expliquer quels seraient les effets de la réduction des apports sur les montants du tableau 5.2 de l'étude d'impact (PR3.1, p. 237)**